RAPPORT

DU CITOYEN RENOUVIER,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

SUR

LE CHAPITRE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

RELATIF AUX MUSÉES NATIONAUX.

(Budget rectifié de 1848).

COMITÉ DE L'INTÉRIEUR.

RAPPORT

Sur le chapitre du Budget rectifié, relatif aux Musées nationaux,

PAR LE CITOYEN RENOUVIER.

(Envoyé par le Comité de l'intérieur au Comité des finances).

Lorsque le Comité de l'intérieur examina le budget rectifié de 1848, il voulut réserver le chapitre des Musées nationaux pour le soumettre à un examen approfondi et détaillé. Il parut convenable et utile de mieux connaître et de contrôler l'organisation nouvelle qu'avait reçue l'administration des Musées, au moment où ils passaient de la maison du roi et du budget de la Liste civile dans le domaine de la nation et dans le budget de l'État. Cet examen fut confié à une Commission particulière (1) qui s'en est acquittée en prenant connaissance des pièces que lui a communiquées le Ministre de l'intérieur, et en visitant les diverses collections du Louvre. Je suis chargé d'en présenter le rapport.

Pendant tout le temps que les monuments et les objets d'art composant nos Musées ont été considérés comme partie intégrante de la Liste civile, on s'explique la direction exclusive à laquelle ils ont été soumis, la négligence avec laquelle ils ont été inventoriés et conservés, la parcimonie apportée à leur exhibition et à leur communication, l'arbitraire avec lequel ils ont été classés, distribués, et distraits souvent des Musées publics pour meubler les résidences royales. Il n'en

(1) Cette Commission était composée des citoyens d'Albert de Luynes, Allier, David d'Angers, Ferdinand de Lasteyrie, de Saint-Albin, et Renouvier.

saurait être de même aujourd'hui. Le culte des arts, et, par ce moyen puissant de civilisation et de progrès, l'instruction et la satisfaction publique, tel est le but constant que doit se proposer l'administration des Musées nationaux.

Lorsque ce but fut clairement indiqué par l'avènement de la République, et que le jour des réformes parut venu, il eût été désirable, sans doute, que toutes les collections d'art de la capitale eussent pu être ramenées à un système d'unité et de classification méthodique. Au Louvre, palais donné à nos arts par notre première République, on pourrait joindre le palais des Tuileries devenu vide, et y installer, à défaut de la souveraineté même du peuple représentée par l'Assemblée Nationale, les signes les plus brillants de sa civilisation, l'art et l'industrie. Ce vaste Musée central embrasserait, avec les collections actuelles, le cabinet des médailles et antiques, le cabinet des estampes et les autres collections disséminées. Mais, en indiquant ce plan dont la pensée a été générale à l'étude de M. le Ministre de l'intérieur, et en en remettant à l'avenir la réalisation, nous n'avons à vous entretenir que du budget même des Musées nationaux, tels qu'ils se composent, et de l'organisation qu'ils comportent actuellement.

Quelles que soient l'abondance et la diversité des objets d'art dont le Louvre offre aujourd'hui l'ensemble : tableaux, dessins, statues; monuments archéologiques, égyptiens, assyriens, algériens; marbres, bronzes, ciselures, orfèvreries, poteries, moulages, etc., une direction supérieure et une administration unitaire sont le premier besoin d'une pareille collection. On sait ce que fut pour nos Musées, alors que par les fruits de nos conquêtes en Italie, dans les Flandres et en Allemagne ils étaient devenus le trésor des arts du monde, l'esprit actif investigateur et sagace de Denon. Il serait désirable qu'une telle administration pût toujours être remise à un de ces hommes que leur vocation spéciale, la généralité de leurs connaissances désignent unanimement. Comme il est difficile, cependant, de rencontrer dans la même personne l'esprit d'administration, d'ordre et de curiosité qu'exige une telle direction, uni à l'universalité d'études que nécessitent la conservation et la description d'objets si divers, des divisions essentielles peuvent y être introduites. On peut placer auprès du

directeur, des conservateurs agissant sous son impulsion, mais ayant leur part de responsabilité et gardant la liberté de mouvement que comportent leur position et leur savoir. C'est ce qui n'avait pas lieu sous l'ancienne administration, comprenant un directeur qui ne devait guère être que l'exécuteur complaisant des volontés du roi, et des employés inférieurs sans fonctions précises.

Ces idées n'ont été qu'imparfaitement réalisées par la nouvelle administration ; le cadre que le citoyen directeur des musées a soumis au Ministre de l'intérieur comprend, huit conservations distinctes :

1° Peinture,
2° Dessins,
3° Sculpture, 1re division. — Antiques grecs,
4° Sculpture, 2me division. — Antiques égyptiens, etc.,
5° Calcographie,
6° Bibliothèque et archives,
7° Plâtres et moulages,
8° Marine.

Nous n'avons pas cru devoir adopter ce cadre dans toutes ses parties. Entre toutes les collections du Louvre, il y en a deux qui sont d'une importance hors ligne pour l'art et pour la science, la peinture d'une part, la sculpture de l'autre; les autres collections peuvent n'être considérées que comme corollaires de celles-ci. C'est ainsi que les dessins et les estampes peuvent rentrer dans la conservation de la peinture, les plâtres dans la conservation de la sculpture, et n'exigent pas au même degré, pour leur conservation et leur description, des hommes donés de connaissances aussi spéciales et aussi éminentes. Il nous a paru que le classement général des monuments gagnerait à être ainsi réparti et groupé, et qu'on pourrait mieux appeler à leur conservation des hommes de mérite. Toutefois, comme alors ces conservations devenaient plus étendues, nous avons cru devoir y admettre un conservateur adjoint. Cet adjoint devrait être choisi selon les besoins du service auquel il est appelé, assister le conservateur, et au besoin compléter les connaissances qui peuvent lui manquer; mais il devrait toujours lui être subordonné.

Voici le cadre qui nous a paru préférable.

Administration générale et direction. — Directeur. . . 8,000 fr.

1re Section. Peinture, dessins et calcographie.

Conservateur 5,000

Conservateur adjoint. 3,000

Conservateur adjoint supplémentaire . 3,000

2e Section. Sculpture, antiques, objets d'art asiatiques et du moyen âge.

Conservateur 5,000

Conservateur adjoint 3,000

Restaurateur des antiques 3,000

En réduisant à ces deux sections les collections du Louvre, le Comité s'est surtout préoccupé de la nécessité qu'il y a de n'appeler à les diriger que des hommes d'un mérite signalé et possédant la connaissance générale des monuments qu'ils ont à déterminer. Bien qu'il n'entre pas dans les attributions du Comité de faire aucune désignation personnelle, cependant, le Comité n'a pas cru outre-passer son mandat, qui a pour objet, avant tout, la prospérité et l'éclat du Musée, en disant qu'il est tel cas d'aptitude et de notoriété savante et artistique qui dicte en quelque sorte le choix du pouvoir.

La section de peinture, telle que nous l'avons établie, contient un conservateur supplémentaire, et la section de sculpture un restaurateur des antiques. Ces emplois, dans les prévisions ultérieures du service, pourraient en être retranchés ; mais nous avons dû céder à des considérations d'anciens services et de situations intéressantes qui militaient en faveur des titulaires actuels. Ces emplois cesseraient par extinction.

Il est une autre observation qui avait quelque chose de personnel et, par conséquent, de délicat à traiter pour votre Comité, mais qu'il n'a pas cru cependant devoir passer sous silence. Les monuments d'Égypte, qui se lient si naturellement à l'une des plus belles conquêtes de la République, ont presque pour la France un intérêt national; mais leur interprétation constitue aussi une gloire française. La méthode de Champollion, à un titre ou à un autre, est aujourd'hui la base adoptée en Allemagne, en Angleterre et en Italie pour la détermination des monuments égyptiens que ces pays possèdent.

Alors que l'Europe entière accepte cette découverte, il nous paraît convenable, sans préjuger les modifications que les études postérieures peuvent amener, et sans contester les encouragements dus à ceux qui cherchent des voies nouvelles, de ne confier la conservation des monuments égyptiens recueillis en France qu'à quelqu'un des hommes qui ont adopté et qui font fructifier cette méthode. On s'étonnerait à bon droit que les monuments même que Champollion a étudiés et conquis au prix de sa vie, fussent, au Musée de Paris, interprétés d'une façon toute arbitraire et que l'expérience n'a pas sanctionné, alors que dans les Musées de Turin, de Leyde, de Berlin et même dans le Musée britannique ils sont interprêtés selon la méthode de Champollion. Nous devons le dire, malgré le peu d'envie que nous ayons de mêler l'Assemblée Nationale à des questions scientifiques, il y avait là une question de reconnaissance patriotique qui nous avait frappés et que nous avons voulu porter devant le pays.

Le Comité vous propose de supprimer les conservations spéciales pour les dessins, la calcographie, les plâtres et la bibliothèque.

Dessins. — La collection des dessins originaux des anciens maîtres, la plus belle peut-être qui existe en Europe, mérite d'autant plus de soins qu'elle paraît avoir été jusqu'ici très-négligée. Des 40,000 dessins qui la composent, la moitié était restée, jusqu'à ces derniers temps, enfouie dans des cartons et des paquets entassés dans des galetas. Il faut qu'ils soient classés, disposés pour être communiqués; il faut qu'on prenne les moyens d'en faire profiter le public par des exhibitions successives. Le Musée des dessins, ouvert depuis quelques années, n'en offre qu'une exposition trop incomplète et faite sans discernement. Malgré l'importance de ce service, le Comité n'a pas cru qu'on dût le distraire des attributions de la première section; le conservateur adjoint pourrait en être plus particulièrement chargé.

Calcographie.—Le fonds de cuivres gravés et d'estampes existant au Louvre forme un dépôt utile qui a longtemps fourni et qui fournit encore, aux artistes et aux marchands, les belles productions de maîtres français et italiens, reproduites par le burin d'Audran, de Picart de Mellan, etc.; mais depuis longtemps cet établissement a cessé d'être entre-

tenu. Un moment, en l'an IX, l'administration du Musée central des arts essaya de le raviver; il a été ensuite presque abandonné et réduit à la production de quelques ouvrages insignifiants pour l'art : le sacre de Napoléon et de Charles X, les portraits de Louis XVIII et de Louis-Philippe. Le produit de la vente des estampes, qui, en l'an XI, s'élevait à 8,000 fr., n'était plus, en 1847, que de 900 fr. Le directeur des Musées nationaux, suivant en cela la pensée du premier Ministre de l'intérieur qu'ait eu la Révolution, voulant donner aux établissements du Louvre toute l'extension et tout l'éclat dont ils sont susceptibles, proposait, dans son projet de budget, de rétablir la calcographie du Louvre dans l'état où elle a été sous Louis XIV et Louis XV. A l'exemple des établissements du même genre qui existent à Rome et en Allemagne, cet établisement, en reproduisant, par le burin, les ouvrages capitaux du Musée, entretiendrait et encouragerait l'art de la gravure, fournirait des recueils que le Ministre pourrait donner aux artistes comme récompenses, et livrerait des estampes au commerce pour en faire une source importante de revenu pour le Musée.

Sans méconnaître la valeur de ce projet, le Comité n'a pas pensé qu'il fût convenable, en ce moment, de donner à la calcographie plus d'extension. En passant même sur la question importante que soulève la publication de gravures entreprise par l'administration, et faisant concurrence au commerce d'art très-florissant à Paris, le Comité n'a pas voulu, dans les circonstances actuelles, entrer dans une voie dont les avantages et les inconvénients pourront plus tard être mieux étudiés. Il vous demande de ne pas consentir à la création d'un conservateur spécial de la calcographie. La direction artistique du dépôt, tel qu'il reste, peut très-convenablement appartenir au conservateur de la première section; la comptabilité de la vente peut, sans inconvénient, être ajoutée au service de l'économe agent-comptable du Musée.

Plâtres. — On nous proposait, pour l'établissement des plâtres et moulages, les mêmes développements que pour la calcographie. Votre Comité a trouvé qu'ils se justifiaient encore moins par les véritables besoins du Musée. La collection de plâtres reproduisant les plus belles œuvres des Musées étrangers, est pour le Louvre d'une

grande importance ; cette collection existe et doit être étendue ; mais le soin de sa conservation et de son catalogue entre tout naturellement dans les attributions du conservateur de la deuxième section. Quant aux moulages à exécuter d'après les statues et antiquités du Louvre et devant être livrées au commerce, nous n'avons pas reconnu l'utilité actuelle d'un tel service, bien qu'il y eût à en attendre plus de profits que de la calcographie. Il est utile aux progrès de l'art que des modèles purs soient fournis tous les jours aux artistes ; mais il existe à l'École des Beaux-Arts un atelier de moulage qui suffit à ce besoin. L'administration du Louvre, sans entreprendre le commerce des plâtres, peut faire mouler certains objets pour être donnés aux Musées étrangers et aux Musées des départements ; mais ces moulages peuvent être faits à la tâche et par des employés temporaires sans exiger un service permanent. Le directeur pourra aussi donner l'autorisation de mouler à des artistes, à des savants, à des marchands même, et il doit toujours le faire sous sa responsabilité, en conciliant la conservation des objets précieux, que de trop fréquents moulages compromettraient, avec les droits du public, auquel il faut largement distribuer les trésors du Louvre. Le Comité vous propose, par tous ces motifs, de rejeter les allocations demandées pour les nouveaux moulages ou le renouvellement des creux usés.

Bibliothèque. — Quant à la bibliothèque, M. le Directeur, dans une pensée assurément très-louable, a fait valoir, à l'appui de cette création, les avantages qui résulteraient pour les artistes, généralement peu instruits dans l'histoire et la théorie de leur art, d'un dépôt public où seraient réunis, à leur profit, les ouvrages d'art si considérables aujourd'hui ; il a en même temps signalé l'existence au Louvre d'un premier fonds de livre de ce genre et d'archives importantes pour l'histoire de nos Musées.

Votre Comité a dû s'arrêter à d'autres considérations. Les artistes trouvent déjà au cabinet des estampes de la Biblitohèque nationale de grandes facilités pour leurs études. Ce ne serait qu'alors que ce cabinet serait réuni au Louvre qu'il pourrait être question pour les Musées d'une bibliothèque spéciale. Les livres d'art que le

Musée possède actuellement ne forment qu'une ébauche tout-à-fait insuffisante. Toutefois, comme on ne saurait trop multiplier pour les artistes les occasions de travailler et de s'instruire, le Comité croit devoir appeler l'attention du Ministre de l'intérieur sur un dépôt de livres très-riche et très-connu, mais fermé au public, et qui pourrait être ouvert aux artistes : c'est la bibliothèque du Louvre. Il s'y trouve déjà un grand nombre de beaux ouvrages d'art, des manuscrits orientaux, à figures, et des livres de luxe. Il serait facile, avec des augmentations dirigées dans le même sens, d'y annexer une bibliothèque toute spéciale pour les artistes. Quant aux archives du Musée, le service des bureaux de l'administration n'est pas tellement chargé qu'il ne puisse y faire veiller par un des employés.

Musée de la marine. — La Commission n'a apporté aucune modification aux crédits demandés pour le Musée de la marine. Si l'on continuait à placer au Louvre une collection qui ne se rattache pas précisément aux autres, il serait du moins désirable qu'on en dirigeât les accroissemants dans un but utile à l'art. Ainsi les différents modèles de navires marchands, s'ils y étaient introduits, ne seraient pas, pour le public, d'un intérêt moindre que beaucoup de modèles militaires, et serviraient aux études des artistes.

L'organisation nouvelle donnée aux Musées nationaux comprenait, après les conservateurs, des inspecteurs attachés à la direction. Ces fonctionnaires avaient pour mission, premièrement, de rechercher et de faire réintégrer au Musée tous les objets d'art appartenant à la nation et indûment disséminés dans les locaux dépendants de l'ancienne liste civile ; secondement, de relier au Musée du Louvre les Musées des départements, en constatant les dons faits à diverses époques aux villes, en opérant des échanges, en inventoriant et en estimant tous les objets composant leurs collections, en décidant les mesures qui pourraient être prises pour les développer et les compléter.

Tout en appréciant, à certains égards, l'idée qui avait présidé à la création des inspecteurs, le Comité n'a trouvé actuellement à leurs fonctions qu'une utilité contestable. Sans doute, dans les premiers mois qui ont suivi la Révolution, il y a eu à faire rentrer des

objets qui n'auraient jamais dû être distraits du musée national; il en reste encore quelques uns qui sont abusivement détenus par les gouverneurs de quelques châteaux, et dont une administration zélée doit poursuivre la rentrée; mais il est évident qu'on s'était exagéré l'importance de ces réintégrations. On ne peut pas vouloir dépouiller entièrement les anciennes résidences royales qui sont un souvenir historique et une illustration pour les localités. Le Musée ne doit exiger que les objets intéressant l'art à un haut degré et dont il aurait été arbitrairement dépouillé. En admettant, comme on nous l'a assuré, que deux des inspecteurs créés aient rendu des services réels, en supposant même qu'ils soient nécessaires, cette année encore, pour achever la mission dont on les avait chargés, nous ne voyons pas l'emploi qu'ils pourraient avoir en 1849; en tout cas, et s'il restait quelque chose à faire à cet égard, le directeur ou les conservateurs pourraient se transporter là où l'intérêt du Musée les appellerait.

Quant à l'action des inspecteurs sur les Musées de département, le Comité n'a pu y voir, à beaucoup d'égards, qu'un des abus de la centralisation. Il est moins vrai qu'on ne le dit d'ordinaire, que ces Musées soient conservés négligemment et traités avec ignorance. Nous en pourrions citer un grand nombre, et jusque dans des villes de troisième ordre, qui sont très-bien administrés. Leurs tableaux ont souvent beaucoup moins souffert des restaurations que ceux de Paris, par la raison fort simple qu'on ne les y a pas restaurés. C'est se méfier des artistes et des hommes instruits que renferment les départements, que de croire qu'il faille toujours, pour connaître les œuvres d'art, y envoyer des inspecteurs de Paris. Donnez aux directeurs des Musées de département des attributions fixes, établissez des communications officielles entre leurs administrations et le Ministère, soit par la direction des beaux-arts, soit par la direction des Musées nationaux; entretenez une correspondance suivie et provoquez dans l'occasion des voyages réciproques; vous aurez ainsi satisfait à tous les besoins de l'art, aux relations, aux progrès des Musées de Paris et de la province, sans nouvelle charge pour le Trésor, en utilisant et en rendant hommage à des hommes de mérite dont les services sont si désintéressés et dont on tient généralement si peu de compte.

Par tous ces motifs, le Comité a cru pouvoir vous proposer le rejet du crédit demandé pour les inspecteurs.

Le personnel des bureaux a reçu aussi, dans notre révision, quelques modifications. Nous avons retranché un commis de correspondance et un expéditionnaire. Ces retranchements sont motivés par la cessation de quelques services qui regardaient autrefois l'administration des Musées: l'entretien des résidences royales, et, dans nos prévisions, l'exposition des artistes vivants.

Une observation peut être faite sur tous ces emplois. Le travail des bureaux de l'administration est si bien lié aux arts, qu'il est nécessaire d'y appeler toujours des jeunes gens instruits dans les matières qui y sont afférentes. Cette instruction n'est pas difficile à trouver, jointe, d'ailleurs, aux prétentions des plus modestes. Le directeur pourrait ainsi tirer de ces employés des services réels pour les besoins si variés du Musée.

Dans ce moment, la plupart des collections exigent des travaux extraordinaires et urgents de classement et de catalogue, auxquels il nous a paru indispensable d'occuper des employés temporaires et spéciaux. Nous vous proposons, à cet effet, un article nouveau et un crédit de 4,000 fr. Ce crédit devra disparaître à l'avenir, et M. le directeur aura à rendre compte de l'emploi qu'il en aura fait.

Il y a un autre ordre d'employés que nous n'avons pas vu figurer au projet, et dont il nous semble que le Musée des tableaux ne saurait être privé; ce sont les experts appréciateurs. Le nombre des hommes reconnus pour posséder le tact nécessaire à l'appréciation des tableaux est si limité, qu'on ne peut pas ne pas leur faire une place au Louvre. Nous ne vous proposons pas de leur allouer de traitement fixe, mais de les reconnaître comme experts en titre, avec un traitement éventuel pris sur les frais de vacation, article dont nous vous aurions sans cela proposé la suppression, car le Comité n'a pas compris qu'on eût à payer des vacations à des employés déjà rétribués.

Le chapitre des gardiens et des ouvriers n'avait à subir et n'a subi aucun changement.

Le conservateur du Musée du Luxembourg a été maintenu sur le

pied d'un traitement égal à celui d'un conservateur adjoint du Louvre.

Au Musée de Versailles, il nous a paru qu'un seul conservateur pouvait suffire, en y ajoutant le restaurateur des sculptures faisant fonctions de conservateur adjoint. Au sujet des gardiens de ce Musée, le Comité a remarqué qu'il serait à désirer que ces employés pussent, comme ceux de Paris, faire au besoin l'office d'hommes de peine et aider au changement des tableaux, ce qui éviterait le déplacement des employés de Paris et viendrait à l'allègement d'un article porté plus loin pour frais de vacation et de déplacement.

Dans ce qui touche le matériel du budget qui nous était soumis, nous avons trouvé moins de réformes à faire. Quelques articles de dépenses diverses, bien que portés à des chiffres assez élevés, ont été maintenus, parce qu'ils nous ont paru nécessités en partie par les travaux extraordinaires de classification entrepris cette année; mais nous pensons qu'ils devront à l'avenir diminuer et même disparaître : tels sont les articles quincaillerie, bordures, inscriptions. D'autres articles nous ont semblé pouvoir être réduits.

Les reliures, portées au chiffre de 3,000 fr., alors qu'on songeait à l'établissement de la bibliothèque et à l'extension de la calcographie, ne peuvent être aussi considérables : ces services étant supprimés ou réduits, un crédit de 1,500 fr. doit y suffire.

L'impression et l'entretien des planches de la calcographie ont été réduits de 5,000 fr. à 3.000 fr. Cette diminution se justifie dans la pensée du Comité par la suppression complète du retouchage. Nous avons pensé qu'il était d'un bon exemple que l'administration du Musée renonçât au retouchage des planches. Le burin d'un ancien graveur doit toujours être respecté, quoique affaibli, et ne peut qu'être altéré et dénaturé par des retouches répétées.

L'impression des livrets a été réduite de 15,000 à 8,000, par cette considération que, dans les prévisions de notre budget, les livrets de l'exposition cesseront d'être à la charge de l'administration des Musées, et que les nouveaux livrets que l'on prépare des divers Musées ne seront prêts à être livrés à l'impression qu'à des intervalles éloignés.

Les restaurations des tableaux et des sculptures devaient appeler

notre attention. Ces services entraînaient, sous l'ancienne administration, des abus déplorables. Le directeur a déjà apporté de notables réformes dans le service de restauration des tableaux, qui était fait auparavant avec trop peu de sobriété et trop peu d'intelligence. Il a renoncé à l'emploi de restaurateurs en titre et permanents, et aura recours, toutes les fois qu'il en sera besoin, à des restaurateurs choisis au concours, et chargés seulement de tableaux déterminés, dont l'état de dégradation aura été constaté. Pour les sculptures, la restauration doit être réformée plus radicalement encore. Toutes les personnes éclairées reconnaissent aujourd'hui qu'une statue, même mutilée, n'a pas besoin d'être restaurée pour garder toute sa beauté : l'intérêt véritable de l'art repousse les restaurations, et le directeur, pénétré de ces idées, se propose d'exposer les antiques nouvellement acquis à l'état de fragment, réparés et disposés convenablement. Mais la disposition même de ces fragments et la réparation indispensable d'un grand nombre d'objets d'antiquités entraînent d'assez grands frais. Sous la réserve de ces observations, votre Comité vous propose d'admettre les chiffres de 10,000 fr. qui sont proposés pour chacun de ces articles, et d en retrancher deux autres : l'acquisition de marbre statuaire pour les restaurations (1,000 fr), les couleurs et vernis (2,000 fr.).

On nous demandait, en outre, 8,000 fr. pour la restauration des statues des résidences royales ; nous vous proposons encore de les retrancher par ce motif que l'entretien des résidences royales, pour les bâtiments comme pour les sculptures qui les décorent, doit sortir des attributions du directeur des Musées nationaux. Le Comité n'avait pas à s'occuper actuellement de la destination et de l'entretien des résidences royales, bien que, d'après les renseignements qui lui sont parvenus, l'état actuel de ces anciens châteaux, attribués depuis la Révolution au Ministère des travaux publics, réclame toute la sollicitude du Gouvernement. Mais il pense qu'ils doivent rentrer plus naturellement dans les attributions du Ministère de l'intérieur ou l'administration des beaux-arts, et plus particulièrement la Commission des monuments historiques serait appelée à veiller à leur conservation.

Monuments égyptiens et grecs. — A côté de ces retranchements, il nous a paru que le devoir de votre Comité était de pourvoir à des besoins de nos Musées, que le projet de budget avait négligés. Parmi les collections qui restent en magasin, il y a deux ordres de monuments d'un haut intérêt qu'il importe de classer, de disposer et de montrer au public : ce sont, d'une part, les sarcophages, colosses, autels et stèles d'Égypte, rapportés par Champollion, Salt, Nestor Lhôte et d'autres voyageurs ; d'autre part, les bas-reliefs des temples de Magnésie, d'Assos, d'Olympie, provenant des dernières expéditions scientifiques Nous vous demandons d'ouvrir un article spécial et un crédit de 10,000 fr. pour l'appropriation et le classement de ces monuments dans des salles au rez-de-chaussée du Louvre, qui peuvent être facilement disposées à cet usage. Il serait à désirer qu'à cette occasion on pût renfermer plusieurs antiques exposés dans la petite cour du Louvre, et notamment le beau Sphinx rapporté de la Haute-Égypte par Drovetti, dont le granit rose se délite chaque jour sous l'influence de l'air du Nord et de la pluie.

Acquisitions. — Le chapitre le plus important, sans contredit, du budget du Musée national, est celui des acquisitions successives qui doivent le compléter et le maintenir au rang qu'il a toujours eu entre les Musées du monde. Nous avons jugé qu'une somme de 50,000 fr. était la plus minime qui pût être employée à l'acquisition des tableaux et dessins des anciens maîtres, des statues et des antiquités. Nous aurions proposé un chiffre plus considérable, si l'état de nos finances ne nous imposait des limites strictes. Mais quelles que soient les nécessités d'économie, il nous a paru peu convenable que la République ne maintînt pas cet article au rang où il se trouvait dans l'ancien budget royal. Nous pouvions avec d'autant plus de raison dépasser sur ce point le crédit proposé, que nous avions sur d'autres apporté des réductions considérables. Le Comité désirerait, en outre, qu'il fût dérogé, pour ce crédit, aux règles ordinaires de l'administration. Comme son emploi est éventuel, il serait bon que la somme non dépensée dans l'année fût toujours reversible sur l'exercice suivant. Ce moyen laisserait s'accumuler au crédit des sommes plus importantes, et permettrait, dans l'occasion, l'acquisition d'objets

capitaux que doit avant tout rechercher un Musée comme le nôtre.

Il nous reste à parler de l'exposition. Elle figure sur le projet de budget pour la somme de 40,000 fr., et 1,800 fr. de plus pour un vérificateur, employé au mouvement des tableaux.

L'exposition des artistes modernes soulève des questions très-vives quant à la périodicité. On paraît reconnaître aujourd'hui que des expositions annuelles ne sont point indispensables, et qu'un intervalle plus long servirait plus utilement les progrès de l'art. Mais, sans décider une mesure que M. le Ministre de l'intérieur aura à étudier, il est un point sur lequel il ne s'élève aucune contradiction, et dont le Comité devait surtout se préoccuper : c'est que l'apposition des tableaux modernes, dans les galeries du Louvre, apporte de graves dégâts aux tableaux anciens, et qu'il y a, chaque année, des exemples de dégradations irremédiables occasionnées par le dressage des planches et le travail des charpentiers. La Commission doit donc réclamer avec les plus vives instances et provoquer, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, la fin d'un usage funeste. Déjà, par un arrêté du Ministre de l'intérieur, le service des expositions est rentré dans les attributions de la direction des beaux-arts ; nous demandons, comme conséquence, que l'allocation des expositions sorte aussi du budget de la direction des Musées, et que M. le Ministre prenne toutes les mesures afin que l'exposition de 1849, si elle était jugée indispensable, contrairement à l'avis du Comité, fût disposée dans tout autre local que celui des Musées. Nous vous demandons de rejeter le crédit proposé.

Si vous adoptiez toutes les modifications que nous venons d'énumérer, le budget des Musées nationaux se résumerait à la somme de 354,700 fr., et présenterait, avec le projet qui nous est présenté et qui est de 419,000 fr., une différence en moins de 64,300 fr. Cette économie porte principalement, comme vous l'avez vu, sur la suppression de quatre conservateurs, des inspecteurs, des frais de moulage, et sur le transfert de l'exposition. Le budget ainsi fixé présente, avec l'ancien budget royal, qui était de 1,255,925 fr., une différence bien plus considérable; mais il faut remarquer que l'ancienne administration des Musées comprenait des services importants

qui en ont été distraits, comme les secours et commandes aux artistes vivants, la restauration des châteaux royaux. En réalité, et en faisant porter la comparaison seulement sur les services conservés, l'économie est encore de plus de 300,000 fr.

Ce résultat est satisfaisant, si l'on considère qu'il a été obtenu en maintenant tous les services essentiels, en les simplifiant et en les complétant, en pourvoyant, enfin, dans une juste mesure, aux appropriations urgentes et au complément des collections. Il est réservé à l'avenir de mieux faire; mais nous devons ajourner à des temps plus prospères les accroissements et les améliorations plus considérables que méritent nos Musées, et que la République doit certainement leur apporter.

BUDGET RECTIFIÉ DES MUSÉES NATIONAUX.

DÉSIGNATION des FONCTIONNAIRES et des services divers.	SOMMES proposées.	SOMMES adoptées par le Comité.	OBSERVATIONS.
Directeur	10,000	8,000	
Ire SECTION.—*Peinture, dessins, calcographie.*			
Conservateur	»	5,000	
Conservateur-adjoint	»	3,000	
Conservateur-adj. supplément.	»	3,000	A supprimer par extinction.
IIe SECTION. — *Sculpture, antiques, objets d'art asiatique et du moyen âge.*			
Conservateur	»	5,000	
Conservateur-adjoint	»	3,000	
Restaurateur des antiques	»	3,000	A supprimer par extinction.
Musée de marine.			
Conservateur	»	3,000	
Bureaux.			
Chef de bureau	4,000	20,300	
Sous-chef	3,000		
Commis d'ordre	2,500		
Rédacteur	2,000		
Trois expéditionnaires	5,000		
Économe, agent-comptable	2,500		
Commis de comptabilité	1,800		
Employés temporaires aux catalogues et au classement	»	4,000	Article nouveau.
TOTAL du personnel du Louvre.	75,300	57,300	Diff. 18000
Gardiens	68,800	68,800	
Ouvriers	10,200	10,200	
Musée du Luxembourg.			
Conservateur	3,000	9,700	
Gardiens	6,700		
Musée de Versailles.			
Conservateur	3,000	5,000	Article supprimé.
Restaurateur-conservateur	8000 2,000		
Conservateur des statues	3,000		
A reporter	178,000	156,300	

DÉSIGNATION des FONCTIONNAIRES et des services divers.	SOMMES proposées.	SOMMES adoptées par le Comé 1)	OBSERVATIONS.
Report.....	178,000	156,300	
Dépenses diverses.			
Habillement.....	13,500		
Travaux de charpente.....	4,000		
Id. de menuiserie	3,000		
Chauffage.....	18,000		
Éclairage.....	10,000		
Quincaillerie, etc.....	5,000	87,200	Comme au projet.
Entretien du mobilier.....	2,200		
Cire, huile, etc.....	3,500		
Bordures, etc.....	15,000		
Frais de transport, etc.....	5,000		
Inscription des tableaux.....	4,000		
Frais de bureau, etc.....	4,000		
Frais de vacation des experts appréciateurs.....	»	2,000	cet art.e a été div. 1) il portait 4,000 pour frais de vacations et de déplacement
Frais de déplacement des hommes de peine.....	»	2,000	
Reliures.....	3,000	1,500	
Impression et conservation de gravures	5,000	3,000	
Impression de livrets.....	15,000	8,000	Article supprimé.
Moulage d'objets d'art.....	20,000	»	
Entretien du Musée de marine.	8,000	8,000	
Restauration des tableaux....	10,000	10,000	
» des sculptures...	10,000	10,000	
» des antiquités...	2,000	2,000	
Couleurs et vernis.....	2,000	»	Articles supprimés.
Acquisition de marbres.....	1,000	»	
Appropriation et classement des monuments grecs et égyptiens.....	»	10,000	Article nouveau.
Acquisition de tableaux et statues.....	20,000	50,000	
Fonds de réserve.....	10,000	10,000	
Restauration des statues des résidences royales.....	8,000	»	Article supprimé.
Exposition et vérificateur.....	41,000	»	Article supprimé.
TOTAL.....	419,000	354,700	différ. 64,300 fr.

Comité des fin. 374700 différ. 94,300